

OBSERVATOIRE CHRÉTIEN DE LA LAÏCITÉ
Temps Présent-Les Réseaux du parvis
68 rue de Babylone 75007 PARIS

Information de presse

L'OCL (Observatoire Chrétien de la Laïcité) se félicite de la volonté de Mr François Hollande, s'il est élu président de la République, d'introduire les articles fondateurs de la Loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans la Constitution de la République Française, mais déplore l'information selon laquelle ce candidat se préparerait aussi à rendre constitutionnelle l'exception concordataire en Alsace-Moselle.

Ces exceptions, dues à des circonstances historiques particulières, n'ont plus de raison d'être aujourd'hui et doivent donc disparaître même si pour cela des négociations et des étapes peuvent s'avérer nécessaires.

L'OCL affirme que c'est la Loi de 1905 qui doit devenir la loi de l'ensemble de la République française.

Jean Riedinger Secrétaire de l'OCL lundi 30 janvier 2012

Jean RIEDINGER Cidex 201
54290 Roville devant Bayon
jean.riedinger@club-internet.fr